

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG

CANTON DE MIRIBEL

MAIRIE DE NEYRON

REPUBLIQUE FRANÇAISE

\*\*\*\*\*

Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 17 septembre 2024

**OBJET :**

**PROTOCOLE ACCORD  
TRANSACTIONNEL**

**20240050**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre 2024, à 19H30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de :

Christine FRANÇOIS, Maire

Étaient présents : BOURGEOIS Rose, BOYET Jérôme, BRIERE Matthieu, DUPLAN Véronique, FAURE Sébastien, FRANCOIS Christine, HERVIS Jean-Pierre, JULLIEN Valérie, LARIVE Bruno, PAYRE Raphaël, PERINELLE Patricia, PISTIL Raymond, QUEIREL Elodie, VERDENET Clotilde.

Pouvoirs : DELACOURT Marc donne pouvoir à BRIERE Matthieu, FAVREAU Julien donne pouvoir à FAURE Sébastien, GARCIA Nathalie donne pouvoir à BOYET Jérôme, GAROUTTE Agnès donne pouvoir à JULLIEN Valérie.

Absents : GIRARD Jean-Yves, GRUFFAT Henri, MARQUIS Gérard, MENUT Brigitte, NEDIALKOVA Krassi..

Secrétaire de Séance : BRIERE Matthieu

*Date de convocation du Conseil : le 9 septembre 2024*

Nombre de conseillers :

*En exercice : 23*

*Présents : 14*

*Absents : 5*

*Pouvoirs : 4*

Madame la Maire rappelle que les travaux de confortement – phase 2 de confortement – définis par monsieur l'Expert dans le cadre de l'expertise ordonnée par le tribunal administratif de Lyon ont été réalisés sur des parcelles privées avec la mairie en tant que maître d'ouvrage. C'est dans ce contexte, que la commune de Neyron et Madame CHAPPEL et Monsieur FERREIRA DOS SANTOS ont convenu de la signature d'un protocole d'accord transactionnel.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :**

Accusé de réception en préfecture  
001-210102752-20240917-20240050-DE  
Date de réception préfecture : 18/09/2024

- Approuver le projet de protocole d'accord transactionnel tel que présenté par Madame la Maire,
- Autoriser Madame la Maire à signer ce protocole d'accord transactionnel et tout acte en découlant,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ont signé les membres présents.

A NEYRON, le 17 septembre 2024

La Maire

Christine FRANÇOIS

